



COMITE DEPARTEMENTAL DE SEINE-MARITIME DE TENNIS DE TABLE

Auteurs :
Robert WINKLER
Bernard DEMARTHE

Règlement 2022-2023

CHALLENGE 500-599 Adultes

Article 1 – Conditions de qualification

- Un tableau à classement intégral, ouvert à tous les joueurs et joueuses qui ont 599 points ou moins sur leur licence.
- L'épreuve est ouverte aux catégories Senior et Vétéran, Masculin et Féminin
- Les joueurs ou joueuses doivent être en possession d'une licence F.F.T.T. « Compétition ou Loisir » valide pour la saison en cours, et en conformité avec la réglementation sur le certificat médical.

Article 2 – Dispositions particulières

- Selon le nombre de participants, le Juge-Arbitre décidera du nombre de manches (au meilleur des 3 ou des 5 manches)

Article 3 – Organisation sportive

- L'épreuve se déroule en 2 phases :
 - o Poule
 - o Tableau à classement intégral

Article 4 – Prix

- 5€ par joueur et par tour

Article 5 – Jour et horaire de l'épreuve

- Le Dimanche (défini en septembre à la reprise de la saison)
- Pointage à partir de 9h00
- Début de l'épreuve à 9h30

Article 6 – Inscription & Retard

- Les joueurs et les joueuses devront être inscrits sur le site du CD44 au moins 2 jours avant l'épreuve.
- Le joueur ou la joueuse sera déclaré « FORFAIT » après 30 minutes de retard.
- **En cas de retard prévenu, les premières parties seront perdues sans perte de points individuels, mais il ou elle pourra jouer les parties suivantes.**

Article 7 – Contrôles et sanctions

- Le forfait d'un joueur est appliqué à toute la journée de compétition.

Article 8 – Modifications

- Le Comité Départemental se réserve la possibilité de modifier le règlement en fonction du nombre d'engagés.

Le fait de s'inscrire implique l'acceptation sans réserve du présent règlement.

Responsable de l'épreuve :

Jean-Luc DURAND
durand.jeanluc1@free.fr
06.74.95.32.04